



Nombre de membres afférants au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 15 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 21 OCTOBRE 2025
2025 / 46**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame ANNICK GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES A L'ASSOCIATION LOISIRS ET TRADITIONS

Mme le Maire présente la convention annexée à la présente délibération et fixant les modalités de mise à disposition à titre gracieux des salles du « Local Jeunes » à l'Association Loisirs et Traditions pour l'organisation d'activités de loisirs créatifs.

La convention, établie pour une durée d'un an, sera reconduite tacitement pour l'année suivante sous réserve de la production des documents d'assurance indiqués à l'article 7 de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la convention établie entre la commune de Grièges et l'association Loisirs et Traditions, annexée à la présente,

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY